

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 avril 2025

OBJET :
Budget primitif 2025

Rapporteur : M. Laurent

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et recettes à 99 192 €, pour la seule section de fonctionnement, en augmentation de 7,2 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2025 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 20 mars 2025.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de l'évolution de la fréquentation des établissements scolaires et classes spécialisées constatée à la rentrée de septembre dernier (de 697 à 694 élèves, Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés y comprise).

Comme proposé lors du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget comprend, en revanche, une progression de 3 € par élève de la dotation forfaitaire en fournitures scolaires. Cette dotation retrouve, après deux exercices fortement contraints budgétairement par une inflation conséquente et suite à une détente du contexte économique, son niveau de 2022 (désormais à 35 € contre 32 € en 2024 et 30 € en 2023).

Le projet de budget intégrerait également l'organisation de deux séjours en classes de découverte (soit une ouverture de crédits de 43 950 € en 2025 transports y compris, contre 41 914 € l'an passé) ainsi qu'une progression significative des crédits alloués aux écoles pour la prise en charge des transports à la piscine (+15 % par rapport à 2024) suite à une forte progression des tarifs des prestataires en 2024.

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau que les exercices précédents.

Enfin, comme en 2024, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents sous forme :

- d'admissions en non-valeur (500 euros) ;
- de créances éteintes (500 euros).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par les subventions d'équilibre versées par les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy, ainsi que par la participation aux classes de découverte des familles des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Au final, considérant l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 6 212,74 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 62 979,49 € (contre 56 339,26 € en 2024).

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2025 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2025 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour extrait,

Le Président



Michel BREUILLE

